



Agence Aunis Immobilier

4 Bis Rue Aristide Briand
85360 LA TRANCHE S/MER

I - BAREME COMMISSIONS VENTES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR (TVA incluse)

Jusqu'à 30 000 € : 10 %
De 31 000 € à 150 000 € : 9 % à 5.10 %
De 150 000 € à 300 000 € : 5.10 % à 4.7 %
A Partir de 300 000 € : 4.7 %

II - BAREME COMMISSIONS VENTES (Délégation)

Pour les annonces en délégation, c'est le barème du titulaire du mandat qui s'applique

III - LOCATIONS SAISONNIERES

Honoraires de gestion : 9 % TTC
Honoraires de location : 15 % TTC

IV - LOCATIONS EN VIDE OU MEUBLES A L'ANNEE (Habitation)

- 1) Visite du locataire : Offert
- 2) Constitution du dossier du locataire : 5 % TTC du loyer annuel, (à partager par moitié entre le preneur et le bailleur) payable à la signature du contrat, sans dépasser 4€ le m² sur la part locataire.
- 3) Rédaction du contrat de bail : 5 % TTC du loyer annuel (à partager par moitié entre le bailleur et le preneur) payable à la signature du contrat, sans dépasser 4 € le m² sur la part locataire.
- 4) Réalisation de l'état des lieux : 3 € le m² payable à la réalisation.

V - BAIL SAISONNIER (Magasin)

10 % HT sur le montant du loyer

VI - BAIL COMMERCIAL

10 % HT du loyer annuel et sur le droit d'entrée ou pas de porte